



Mairie de Saint Nazaire
Ville de Saint Nazaire
Direction Générale Adjointe
Territoire Educatif et Créatif

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Conception, réalisation et installation d'une oeuvre d'Art au titre du 1% artistique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse de Saint-Nazaire.

PROGRAMME

Consultation n°

202207251353

■ **Objet de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Conception, réalisation et installation d'une oeuvre d'art au titre du 1% artistique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse de Saint-Nazaire.

■ **Lieu d'exécution :**

Le lieu d'exécution des prestations est **les abords du Conservatoire à Rayonnement Départemental**.

■ **Intervenants :**

Les prestations sont réalisées pour le compte de l'acheteur **Mairie de Saint Nazaire**, représenté par Monsieur David Samzun Maire de Saint Nazaire.

Adresse et coordonnées :

Hôtel de Ville de Saint Nazaire
Place François Blancho
CS 40416
SAINT NAZAIRE CEDEX
44606

Site internet : <http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html>

■ **Structure et forme du contrat**

Les prestations du contrat ne font l'objet d'aucune décomposition.
La forme retenue pour l'exécution du contrat est **ordinaire**.

1.1. Description des prestations

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Conception, réalisation et installation d'une oeuvre d'Art au titre du 1% artistique pour Le Conservatoire à Rayonnement Départemental à Saint-Nazaire (CRD).

Le marché aura pour objet la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'oeuvre dite 1% artistique conformément à l'article 2172-1 du CCP « Marché de décoration constructions publiques », et au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié, relatif à la décoration des constructions publiques dans le cadre de l'opération de réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Départemental et prévue par l'article L1616-1 du CGCT.

A Saint-Nazaire, les commandes de 1 %, artistique ont constitué un pan majeur de la politique culturelle municipale dans les années de la reconstruction, la ville ayant systématisé le recours à la commande artistique pour tous les établissements scolaires. En adéquation avec la démarche Art Public en cours de réactivation, la ville fait le choix de positionner les nouvelles commandes de 1% aux abords des bâtiments, permettant d'amplifier la présence artistique dans l'espace public.

Ce cahier des charges vise à présenter le nouveau projet du conservatoire autant d'un point de vue pédagogique qu'architectural, et doit permettre de mettre en avant les points saillants qui peuvent inspirer et guider la commande artistique.

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ARCHITECTURALE ET DE SON CONTEXTE

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE SAINT NAZAIRE

Considéré comme un service public de proximité de qualité, le CRD poursuit avec la plus grande énergie les missions dévolues aux établissements d'enseignement artistique classés qui sont :

- Missions de formation fondées sur un enseignement initial de la musique et de la danse.
- Missions d'éducation artistique et culturelle en collaboration avec l'Education Nationale.
- Missions de développement et d'accompagnement des pratiques amateurs.
- Missions de diffusion et de développement des publics.

Le projet d'établissement du conservatoire est une déclinaison de la politique culturelle de la Ville de Saint-Nazaire et s'inscrit dans les orientations et les préconisations nationales publiées par le Ministère de la Culture dans la Charte de l'enseignement artistique spécialisé, les différents schémas d'orientation pédagogique et les décrets de classement. Le projet pédagogique s'est fixé 5 grandes orientations qui doivent guider son action en faveur d'une démarche pédagogique :

- au bénéfice du plus grand nombre ; qualitative ; plurielle et diversifiée ; inventive et créative ; transversale et partagée.

Le projet pédagogique converge avec les grands objectifs stratégiques de la politique culturelle municipale à savoir une culture :

- au cœur de l'éducation et de l'épanouissement - facteur de citoyenneté - respectant et revendiquant les diversités - inclusive, participative et contributive - innovante et créative - au cœur de la réflexion du territoire.

1.2 LE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT :

Les enseignements sont dispensés par une équipe de 65 enseignants-es. Ils s'adressent à un effectif de 1200 élèves. Le fonctionnement administratif est assuré par une équipe de 18 agents.

Le projet pédagogique de l'établissement se construit autour de 4 enjeux essentiels :

- l'accessibilité
- la qualité des enseignements
- l'éducabilité
- l'adaptabilité, innovation, solidarité et ouverture (partenariats, actions ...)

Le CRD est fort d'une saison culturelle qui comprend une cinquantaine de rendez-vous annuel.

Les nouvelles potentialités données par l'extension du bâtiment permettent de fixer de nouvelles ambitions :

Transversalité musique et danse (élargissement de l'offre)

Restructuration des pratiques collectives

Accompagnement des pratiques amateurs

Innovation pédagogique, outils numériques

Auditorium (280 places): lieu de restitution

Parthène (lecture publique, numérique) > ouvert à tous

1.3 LE PROGRAMME DE REHABILITATION DU CRD – LE PARTI PRIS DES ARCHITECTES

La réhabilitation du bâtiment a été confiée à l'Agence d'architecte Archidev. Ce nouveau bâtiment est une réhabilitation et un agrandissement de l'ancien. Il rassemblera les départements musique et danse et sera agrandi et augmenté d'un auditorium de 280 places. Le Conservatoire modernisé et transformé en profondeur facilitera la cohabitation des départements musique et danse.

Une extension de 2000 m² sera connectée au bâtiment actuel. « *L'idée était de reprendre l'existant et de lui rendre son aspect d'origine. Le prolongement sera fort et visible depuis le carrefour de la rue Pierre de Bayard et du Commandant Gâté tout en étant très sobre dans son esthétique* », explique Séverine Fagnoni de l'agence Archidev.

Le département danse s'installera dans le nouveau niveau N1 : les trois studios offriront une pratique agréable avec de hautes fenêtres protégées par des lames de bois verticales obliques qui assureront l'intimité des élèves. Le niveau N2 accueillera les salles de percussions et le niveau N3 sera dédié aux salles de répétition d'ensemble avec une grande terrasse surplombante. Le volume de l'auditorium sera encastré dans le sol de fond de parcelle, un choix qui limite son impact visuel et acoustique, l'isolation phonique contribue aussi à l'isolation thermique du bâtiment.



Crédit Archidev Architectes

1.4 UN HALL MULTI-USAGE

La nouvelle entrée du Conservatoire se fera via un vaste hall multi-usage ce qui permettra de rapprocher les disciplines artistiques. « *Nous allons implanter une salle de pratiques collectives qui sera mutualisable avec le hall en cas de grands événements. On peut par exemple imaginer des interludes pré-spectacles quand l'auditorium est ouvert au public* », Archidev.



Crédit Archidev Architectes

Surplombant l'accès de l'entrée, un grand pan vertical de béton est rajouté sur la facade permettant d'accueillir la signalétique (cette signalétique n'est pour l'instant pas existante ; sur le dessin ci-dessous il s'agit d'une simulation). Ce pan de mur peut aussi constituer un support pour une proposition artistique.



Crédit Archidev Architectes



2. PRINCIPE GENERAUX DE LA COMMANDE ARTISTIQUE

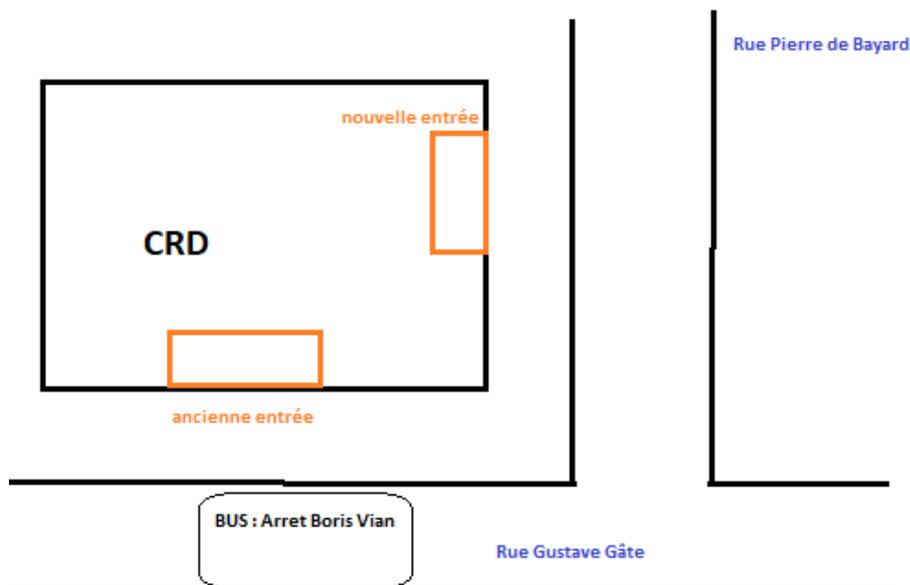
2.1 EMPLACEMENT - LIEU D'IMPLANTATION DE LA CREATION ARTISTIQUE

L'œuvre devra s'implanter sur les espaces publics extérieurs du bâtiment. En effet, dans le cadre de la démarche Art Public, qui vise à amplifier la présence artistique dans la ville, la municipalité souhaite que la production artistique de cette commande de 1%, s'inscrive dans l'Espace Public. S'il est attendu que l'œuvre soit positionnée aux abords du CRD, le site précis d'implantation est laissé libre au candidat. L'œuvre peut par son emplacement, dans l'espace public, aussi contribuer à signaler/ marquer la présence du CRD dans la ville.

2.2 LES ATTENTES DE LA COMMANDE :

UNE NOUVELLE ENTREE / : UN ENJEU POUR L'ACCES DES USAGERS

Ce bâtiment est une réhabilitation et une extension de l'ancien Conservatoire, endommagé suite à un incendie. Si l'emplacement géographique du CRD est inchangé, l'accès, en revanche se fera désormais, par une nouvelle entrée. L'entrée du nouveau Conservatoire se fera par la rue Pierre de Bayard, soit un nouvel accès. En effet auparavant l'entrée des élèves et des usagers se faisait par la rue du commandant Gustave Gâte ; c'est d'ailleurs à cet endroit qu'est positionné l'arrêt de bus Boris Vian, desservant l'équipement. Le comité artistique a considéré que ce nouvel accès pouvait constituer un espace intéressant à investir pour la commande artistique. Cette nouvelle entrée située Pierre de Bayard offre un large parvis connecté au trottoir et à la rue. L'entrée dans le bâtiment se fera par un nouvel accès. Il peut être intéressant que la proposition artistique contribue à rendre plus visible cette nouvelle entrée, les usagers ayant eu l'habitude pendant de nombreuses années d'arriver par un autre accès. L'œuvre peut aussi proposer un cheminement permettant de connecter la nouvelle entrée à l'ancien accès.



UN NOUVEAU PROJET PEDAGOGIQUE / : UN ENJEU POUR LES ENSEIGNEMENTS :

La refonte physique du bâtiment s'est accompagnée de la réécriture du projet pédagogique, ce dernier a guidé le dessin et les choix architecturaux du bâtiment. Le nouveau bâtiment permettra, par exemple, de réunir les enseignements de danse et de musique qui étaient jusqu'alors dispensés sur deux sites différents. Le comité artistique propose que les deux axes à savoir : l'accès et le cheminement vers la porte d'entrée d'une part et le projet pédagogique d'enseignement renouvelé d'autre part puissent être des axes qui orientent et inspirent la commande artistique.

En résumé : Deux orientations sont données comme des pistes de réflexion pour guider la proposition artistique :

1. Donner à voir la nature de l'établissement, dédié aux enseignements artistiques et l'orientation pédagogique modernisée.
2. Contribuer à marquer le nouvel accès et/ou à guider vers la nouvelle entrée les usagers

Le comité artistique n'attend pas, nécessairement, que les deux sujets soient traités simultanément.

2.3 NATURE DE L'ŒUVRE

L'article 4 du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié décrit la nature des œuvres plastiques et graphiques pouvant être réalisées au titre du 1% : des œuvres de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie ; des œuvres graphiques et typographiques ; des œuvres photographiques et celles réalisées à l'aide de techniques analogues à la photographie ; des œuvres des arts appliqués ; - des œuvres utilisant les nouvelles technologies ou faisant appel à d'autres interventions artistiques, notamment pour l'aménagement paysager, la conception d'un mobilier original ou la mise au point d'une signalétique particulière.

3. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS ET DES PROJETS

3.1 PHASE CANDIDATURE

Les artistes qui souhaitent candidater devront remettre les éléments exigés au règlement d'appel à candidatures

■ Critères de sélection des candidats :

Pour la phase de sélection des candidats admis à concourir, les candidatures seront analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Aptitude (20 %)	Aptitude - affiliation obligatoire de l'artiste à la Maison des Artistes Lettre de motivation de l'artiste pour ce projet spécifique, précisant en quoi l'artiste s'engage dans une démarche de création contemporaine en dialogue avec l'environnement et l'histoire locale.
2. Capacité économique et financière (20 %)	Capacité économique et financière - chiffre d'affaires
3. Références et caractère esthétique et fonctionnel (60 %)	Appréciation de l'univers artistique du candidat en adéquation avec les attentes de la commande, à l'appui d'un porte folio des œuvres déjà réalisées décrivant son univers artistique.

3.2 PHASE DE SÉLECTION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR :

Le nombre de candidats admis à remettre une offre technique et financière est fixé à 4 maximum. Une visite sur site est exigée aux candidats retenus au stade de l'offre, selon les modalités précisées au règlement d'appel à candidatures. L'acheteur ne répond pas aux questions durant la visite. Celles-ci devront être posées via le profil acheteur AWS, au plus tard 10 jours calendaires, avant la date de remise de l'offre.

Les artistes admis à concourir devront élaborer un projet qui permettra au maître d'ouvrage de mesurer et d'apprécier :

- l'adéquation de la démarche artistique avec les enjeux de la commande et le cadre budgétaire
- la faisabilité technique dans le respect des réglementations en vigueur
- la qualité de la proposition en matière de longévité, d'entretien et de maintenance

- la présentation d'un calendrier de réalisation
- la mobilisation d'un bureau d'étude pour donner un avis sur la faisabilité du projet.

Une fois le lauréat sélectionné par le comité artistique constitué en jury, l'artiste doit fournir une garantie décennale de l'œuvre, ainsi qu'une fiche technique pour l'entretien et la conservation préventive de l'œuvre. Si l'œuvre devait subir une intervention structurelle ou une dépose, l'artiste sera informé, conformément au respect de son droit moral.

4. MONTANT ATTRIBUE A L'INTERVENTION ARTISTIQUE

Le montant consacré à la commande artistique est de 84 600 € TTC. Ce montant inclut la conception, la réalisation, l'acheminement, l'installation de l'œuvre, les taxes afférentes.

Une indemnité de 1800 €TCC sera versée aux candidats non retenus. Cependant, le maître d'ouvrage pourra décider, sur proposition du comité artistique de supprimer ou de réduire ce montant en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté (article 13 du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques).

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU JURY

Composition du Comité Artistique - membres à voix délibérative :

1. Représentant du commanditaire le maître d'ouvrage : Michel RAY, Adjoint à la Culture
2. L'architecte du bâtiment : entreprise Archidev, Maëla THIERRY
3. Représentante des utilisateurs du bâtiment : Constance JAMET responsable administration et scolarité
4. Conseillère Arts visuels - DRAC Pays de la Loire : Sandrine MOREAU
5. Personnalité Qualifiée nommée par le commanditaire : Sophie LEGRANDJACQUES Directrice du centre d'art contemporain d'intérêt national le Grand Café
6. Personnalité Qualifiée nommée par la DRAC : Lionel LESCORNEC : représentant les organisations professionnelles des artistes.
7. Personnalité Qualifiée nommée par la DRAC : Mathias COURTET : programmateur du Centre d'Art contemporain – La Chapelle des Calvairiennes pour le Centre culturel le Kiosque à Mayenne.

ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DE LA VILLE :

La Ville de Saint-Nazaire compte près de 72 000 habitants, au sein d'une communauté d'agglomération d'environ 120 000 habitants, d'un bassin de vie de 300 000 habitants et de la Métropole Nantes / Saint-Nazaire de 800 000 habitants. Saint-Nazaire est le principal port de la façade Atlantique et entretient un savoir-faire très important, principalement dans le champ maritime et aéronautique autour de grands donneurs d'ordre industriels. L'enseignement supérieur et la recherche sont très liés à cette activité économique et l'arrivée d'une Ecole d'enseignement supérieur en art est une évolution importante. Elle a plusieurs atouts touristiques, dont son front de mer qui bénéficie d'une réhabilitation récente.



Saint-Nazaire est la ville centre de la Communauté d'Agglomération dénommée La CARENE : la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire. Celle-ci compte 10 communes sur une superficie totale de 318 km² et une population de 127 122 habitants dont 72 345 habitants pour Saint-Nazaire en progression par rapport à 2016 de 2,67% pour la CARENE et de 3,77% pour la Ville. Seules quelques structures associatives existent pour l'enseignement artistique. La Ville de Saint-Nazaire est la seule collectivité de la CARENE à disposer d'un conservatoire.

ANNEXE 3

INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL

Notice du 29 juillet 2022

Stéphanie Le Lu.

DOSSIER INDIVIDUEL

Ancien pavillon de chirurgie, puis bâtiment de la Sécurité sociale, puis école municipale de musique dit centre « Boris Vian », actuellement conservatoire de musique et de danse.

Introduction

La construction de cet ancien pavillon de chirurgie, à la fin des années 1930, entre dans le cadre d'un vaste programme d'agrandissement et de modernisation des services hospitaliers de Saint-Nazaire. Rapidement occupé par les autorités allemandes après l'achèvement des travaux en avril 1940, le bâtiment connaît peu cet usage puisque dès 1946, il accueille la sécurité sociale et plus tard, en 1975, une école de musique. Malgré ces changements d'affectation et les travaux qu'il subit en conséquence, sa façade principale résolument moderne par son ordonnancement, son toit terrasse, ses balcons et son hublot (plutôt rare à Saint-Nazaire) est peu modifiée, comme en témoigne aussi la conservation de son enduit d'origine.

Historique

Face à l'accroissement de la population dans les années 1920, l'hôpital de Saint-Nazaire, édifié dans les dernières décades du 19^e siècle, manque de place. Pour le décongestionner et étendre ses services, notamment celui de chirurgie générale, la commission administrative de l'hôpital acquiert au cours de l'été 1929, sur proposition de son propriétaire M. Scherf, une parcelle au 30 rue du Commandant Gaté. Contiguë au site hospitalier, elle contient un vaste jardin, une demeure et quelques dépendances. La commission administrative souhaite y aménager un pavillon de chirurgie et retient André Batillat pour en dresser les plans. L'architecte travaille déjà sur le projet de construction à Gavy, d'un hospice, dont le transfert des personnes âgées depuis l'hôpital permettra de libérer une quarantaine de lits. Dès 1930, l'architecte propose plusieurs études qui posent les bases du plan définitif : un bâtiment couvert d'un toit terrasse, s'inscrivant dans un plan en L, animé de balcons filants et d'un hublot.

Le 22 mai 1933, le conseil municipal valide le projet, mais celui-ci est rejeté par l'Administration supérieure, dont l'avis est obligatoire pour obtenir une subvention de l'Etat. Le professeur Baumgartner de Paris propose quelques modifications. L'ensemble fait l'objet d'un nouveau devis. Moins élevé que le précédent, il est accepté par la municipalité, le 28 novembre 1934. D'autres esquisses sont cependant réalisées au cours de l'année 1935. Les travaux de construction sont mis en adjudication le 15 décembre 1936 et le 7 mai 1937. Les plans définitifs sont dressés en juillet 1937. Les travaux démarrent en 1938. Les répercussions de la crise de 1929, puis l'état de guerre ralentissent le chantier. La maçonnerie est réalisée par l'entreprise Bomin, les carrelages et les revêtements au sol sont installés par l'entreprise Graziana, les appareils et le mobilier médical proviennent des établissements Flicoteaux. La réception définitive des travaux a lieu le 5 avril 1940. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les allemands occupent le bâtiment et installent sur le toit une batterie de D.C.A. En 1943, l'hôpital est entièrement détruit, à l'exception du pavillon de chirurgie qui est peu touché. En 1946, l'édifice est réparé et cédé à la Sécurité Sociale par l'administration de l'hôpital.

En 1975, la Ville acquiert le bâtiment en vue d'y installer l'école municipale de musique et le baptise « centre Boris Vian ». En 1983, l'école est nationalisée. Entre 1982 et 1985, l'édifice subit d'importants travaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Un étage supérieur est aménagé sur le toit terrasse. En 2007, l'école nationale de musique devient « conservatoire à rayonnement départemental ». Dans la nuit du 22 au 23 février 2019, le bâtiment est touché par un incendie. Après quelques mois de fermeture, l'école rouvre. En juillet 2021, elle est transférée au Moulin du Pé, les bâtiments devant faire l'objet d'un important programme de travaux en septembre.

Analyse architecturale

L'édifice se trouve au numéro 24 de la rue du Commandant Gâté (anciennement le numéro 30). Entièrement construit en béton, il s'inscrit dans un plan en L et s'organise sur cinq niveaux. L'élévation principale est orientée au sud. La première travée est en saillie tandis que les autres sont en retraits. Le rez-de-chaussée se compose d'une entrée principale et d'un accès secondaire. A noter, la présence d'un hublot percé sous l'escalier extérieur. En équerre et à double volées, il dessert le premier étage, accessible par une seconde entrée principale. Le second étage est doté d'un long balcon à angles arrondis. Le balcon du troisième étage est semblable mais plus court. Les autres élévations sont transformées, à l'instar de l'intérieur qui a profondément été remanié. L'élévation principale conserve son enduit d'origine de type tyrolien, caractéristique des années 1930. Avant l'incendie, la plaque de l'architecte portant l'inscription : « A. BATILLAT Architecte D.S.F.A » était encore visible.

Observation

Cet édifice est l'un des rares équipements publics des années 1930 à nous être parvenu. Il est l'œuvre de l'architecte nazairien André Batillant, membre actif du groupe Seiz-Breur.

Sources

- Archives de Saint-Nazaire

Délibération du 30 novembre 1929, portant sur l'acquisition de la parcelle auprès de M. Scherf.

Délibération du 05 juillet 1937, portant sur le choix de l'établissement prêteur pour l'emprunt.

Délibération du 20 février 1940, portant sur le budget primitif de 1940.

Délibération du 26 février 1940, portant sur l'achèvement des travaux en cours.

Délibération du 05 août 1940, portant sur le décompte définitif des travaux.

- Archives départementales

Avant-projet et projet

Série H Dépôt 12 N 7/1. Propriété de M. Scherf. Acquisition de l'hôpital de Saint-Nazaire. S.d. (1930)

<https://archives-numerisees.loire-atlantique.fr/v2/ad44/visualiseur/carte.html?id=440338023>

Série H Dépôt 12 O 17/32. Façade principale. S.d. (1930)

<https://archives-numerisees.loire-atlantique.fr/v2/ad44/visualiseur/carte.html?id=440357169>

Série H Dépôt 12 O 17/17. Construction d'un pavillon de chirurgie. Façade sud et nord. S.d. (1934)

<https://archives-numerisees.loire-atlantique.fr/v2/ad44/visualiseur/carte.html?id=440357145>

Série H Dépôt 12 O 17/17. Construction d'un pavillon de chirurgie. Façade sud et nord. S.d. (1935)

<https://archives-numerisees.loire-atlantique.fr/v2/ad44/visualiseur/carte.html?id=440357155>

Série H Dépôt 12 O 17/21. Pavillon de chirurgie. Perspective axonométrique. S.d. (1935)

<https://archives-numerisees.loire-atlantique.fr/v2/ad44/visualiseur/carte.html?id=440357159>

Série H Dépôt 12 O 17/55. Pavillon de chirurgie. Perspective axonométrique. S.d. (1935)

<https://archives-numerisees.loire-atlantique.fr/v2/ad44/visualiseur/carte.html?id=440357192>



Série H Dépôt 12 O 17/53. Perspective façade principale (© Archives départementales de Loire Atlantique). S.d. (1935).

<https://archives-numerisees.loire-atlantique.fr/v2/ad44/visualiseur/carte.html?id=440357190>

Série H Dépôt 12 O 17/2. Construction d'un pavillon de chirurgie. Façade sud. Partie sur l'entrée. – juillet 1937.

<https://archives-numerisees.loire-atlantique.fr/v2/ad44/visualiseur/carte.html?id=440357140>

Quelques Photos



Fig.1. Photo aérienne du 14/08/1946 (© Remonter le temps. IGN).



Fig.2. L'édifice dans les années 1970 (© Archives de Saint-Nazaire).



Fig.3. Elévation principale en 2017 et détail de la plaque et de l'enduit (© Yves Guillotin. Inventaire du patrimoine culturel. Région des Pays de la Loire).

Les grandes orientations de la démarche Art Public

La Démarche Art Public à Saint-Nazaire :

L'Art Public est positionné comme un enjeu et un objectif des politiques publiques en réfléchissant, entre autres, à son intégration à l'architecture et/ou à l'aménagement urbain. Il ne s'agit pas seulement de créer des œuvres pour dessiner un parcours, mais plutôt de convoquer, d'inviter la démarche artistique pour accompagner le dessin de la ville et ses usages. Depuis plusieurs années, Saint-Nazaire a fait l'objet d'importants travaux d'aménagement afin de rendre la Ville plus attractive tant pour ses habitants que pour son développement touristique (aménagement du front de mer et ses périphériques, dynamisation du centre-ville, aménagements partiels de la base des sous-marins, construction de la Scène Nationale, réhabilitation de l'ancienne gare pour l'accueil de l'Ecole d'Arts...). Un processus de mutation urbaine qui va se poursuivre encore sur plusieurs années, entraînant une profonde transformation, de la ville et de son tissu urbain.

Pour la ville de Saint-Nazaire amplifier la présence artistique dans l'espace public c'est :

- **Contribuer à l'attractivité du territoire**

Renforcer l'image d'une ville en mouvement

Positionner la ville comme territoire d'expérimentation artistique

- **Favoriser une appropriation citoyenne**

Mobiliser, sensibiliser et intégrer les habitants et usagers

Mettre en place des actions artistiques collaboratives et les médiations associées

Participer au récit de la Ville ;

- **Contribuer à l'aménagement et au développement urbain**

Démarche artistique pour accompagner les changements, transformations de la ville

4 lignes thématiques :

_ Tagguer la ville

_ Art et usages

_ XXL vs XXS

_ Art, environnement et science

3 axes de programmation :

L'acupuncture Urbaine : intervenir « par touche » sur des espaces existants ;

La mise en Parcours : jalonner la ville par des parcours thématiques éphémères ou permanents (ex. parcours thématiques, événementiels, ...) ;

L'Urbanisme Culturel : mobiliser une démarche artistique dans la conception et la mise en œuvre des programmes immobiliers et urbains.